

## **Arrêté du 10 août 2017 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion des concours d'internat organisés par le Centre national de gestion**

10/08/2017

Ce texte autorise le Centre national de gestion à créer un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « CHIRON », qui a pour finalité de mettre à disposition des candidats en médecine, pharmacie et odontologie, un téléservice de l'administration électronique. Le droit d'opposition pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement, prévu au titre de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée, ne s'applique pas à ce traitement.